

SEANCE DU 04 juin 2021

| ELUS | EN EXERCICE | PRESENTS |
|------|-------------|----------|
| 15 | 15 | 11 |

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer « Le Clos », sous la présidence de Monsieur Phillipe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe
OGER Isabelle

IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine
SIVEC Jean
WALLERICH Alain

MARQUET Bénédicte
THILL Céline
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS :

PEREIRA Julien
BRUN Jérôme

MENEGHIN Gaël

REUTER Olivier

Procuration de MENEGHIN Gaël à WALLERICH Alain

Madame DEBAILLEUL Delphine est élue secrétaire de séance.

Objet : 2021 – 559 Non restitution de la retenue de garantie M.POISSON

Le Maire expose les éléments suivants :

- Le logement communal situé 64D rue de l'Eglise, a été rendu le 02 Janvier 2021 par le locataire, Monsieur POISSON,
- Le montant de la dette au 21/05/2021 s'élève à 20 998.79€

Le Maire propose de ne pas restituer la caution à Monsieur POISSON, et que la somme de 559.97€ correspondant au montant du dépôt de garantie représentant une partie de la dette non apurée, soit déduite de la créance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas rembourser la caution de 559,97 Euros à Monsieur POISSON.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 05/06/2021

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 05/06/2021

Le Maire,

